

« Vous » et « votre » font référence à l'entreprise, au propriétaire, au client et aux titulaires d'une *Carte Scotia*^{MD}. « Nous », « notre » et « nos » font référence à La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque Scotia » ou la « Banque »).

1. Vous demandez que soient émises une ou plusieurs *Carte Scotia*, selon vos indications figurant sur la formule *Carte Scotia – Accès bancaire – Adhésion/Modification*, de même que toutes les cartes renouvelées et les cartes de remplacement, et ce, jusqu'à ce que la carte soit annulée par vous ou par nous.
2. Vous vous engagez à lire et à respecter les conditions de la présente demande, le *Contrat de services financiers de la Banque Scotia* et *l'Entente relative à la confidentialité*, de même que les conditions des contrats relatifs aux services que vous pourrez obtenir grâce à la carte ou aux cartes. Vous reconnaisez que le fait de signer la carte, de l'utiliser ou de la conserver prouve que vous avez obtenu copie des contrats.
3. La personne désignée dans la formule *Carte Scotia – Accès bancaire – Adhésion/Modification*, en utilisant la *Carte Scotia* assortie des droits que vous lui avez attribués dans la formule, aura accès à votre compte pour effectuer des opérations de débit et de crédit ainsi qu'aux renseignements sur votre compte. Votre délégué ou signataire autorisé (lorsque plus d'une signature est requise) sera réputé être un titulaire de *Carte Scotia*, au sens défini dans le Contrat *Carte Scotia* conclu entre vous et la Banque.
4. Vous assumez l'entièbre responsabilité de toutes les opérations bancaires effectuées par le titulaire d'une *Carte Scotia*, et il vous incombe d'obtenir auprès du titulaire tout engagement que vous jugez nécessaire concernant l'utilisation qu'il fera de la *Carte Scotia*, pour accéder à vos comptes. La Banque décline expressément toute responsabilité quant à tout accès non autorisé à vos comptes, données ou programmes résultant d'un accident, de l'utilisation de moyens ou de dispositifs illégaux ou frauduleux par le titulaire de carte ou par tout autre tiers, ou d'autres causes échappant raisonnablement à la volonté de la Banque. La Banque ne peut être tenue responsable des réclamations, pertes ou dommages subis par vous et découlant directement ou indirectement de l'utilisation de la *Carte Scotia* par le titulaire de carte, sauf si les dommages résultent directement d'une faute lourde ou d'inconduite délibérée de la part de la Banque.
5. Vous convenez que le client et le propriétaire (ou chaque propriétaire, si d'autres propriétaires sont désignés dans la formule *Carte Scotia – Accès bancaire – Adhésion/Modification*) sont individuellement et collectivement responsables de toutes les opérations effectuées sur les comptes par un titulaire de carte, y compris de tous les montants qui y sont déposés ou qui en sont débités.
6. Nous recueillons des renseignements sur vous dans le but d'établir une relation, de proposer et de fournir des produits et services, de prendre des décisions en matière de crédit, de commercialiser des services, de respecter la loi, de protéger vos intérêts et les nôtres et pour toute autre fin compatible.
7. En signant la formule *Carte Scotia – Accès bancaire – Adhésion/Modification*, vous confirmez que les renseignements que vous nous avez fournis sont exacts et complets et que vous n'avez omis aucune information. Notre décision concernant votre demande sera prise sur la base des renseignements que vous avez fournis. Vous nous autorisez à utiliser, transmettre, obtenir, vérifier, communiquer ou échanger des renseignements de crédit ou d'autres renseignements sur vous. Les destinataires ou fournisseurs de ces renseignements peuvent être des agences d'évaluation du crédit, des assureurs garantissant les créances, d'autres sociétés du Groupe Banque Scotia et d'autres personnes avec qui vous pouvez entretenir des relations financières, ainsi que toute autre personne lorsque la loi le permet ou l'exige. Cette autorisation ne s'éteint pas à la fin de notre relation. Vous donnez votre consentement irrévocable à la collecte continue de renseignements de crédit et à leur divulgation, par nous, à des agences d'évaluation du crédit à partir du moment où une *Carte Scotia* vous est accordée. Vous nous demandez et vous nous donnez l'autorisation de vous transmettre des renseignements à propos de nos services et de ceux qui sont offerts par les sociétés du Groupe Banque Scotia.
8. Vous convenez que le titulaire d'une *Carte Scotia – Accès comptes commerciaux* peut effectuer ce qui suit.
 - Avec une *Carte Scotia* et un numéro d'identification personnel (NIP), un titulaire de carte peut obtenir des avances de fonds à n'importe quel guichet automatique bancaire (GAB) de la Banque Scotia au Canada. Les avances de fonds peuvent aussi être obtenues à tout GAB affichant le symbole INTERAC[†], et à plus de 480 000 guichets automatiques affichant les symboles VISA ou PLUS* partout dans le monde.
 - Le titulaire de carte peut obtenir un numéro confidentiel à quatre chiffres, ou NIP, en se rendant simplement dans une succursale de la Banque Scotia et en présentant une *Carte Scotia* et les pièces d'identité requises.
9. Vous comprenez et acceptez que, lorsque vous demandez à la Banque Scotia d'émettre une *Carte Scotia* nous émettons également des cartes renouvelées et des cartes de remplacement pour ladite carte, à moins que vous ne l'annuliez ou que la Banque Scotia ne l'annule. Vous convenez que la signature du titulaire sur la carte, de même que l'utilisation ou la conservation de la carte émise à son nom prouvent que vous avez reçu les contrats afférents au compte et que vous en acceptez les conditions.

10. En signant la formule *Carte Scotia – Accès bancaire – Adhésion/Modification*, vous nous autorisez à vous fournir les services demandés. De plus, vous confirmez ce qui suit.
- Vous nous autorisez à donner suite aux instructions transmises relativement à tous les services utilisés par le titulaire de carte au moyen des droits sur vos comptes que vous lui avez attribués dans la formule *Carte Scotia – Accès bancaire – Adhésion/Modification*.
 - Vous convenez que nous pouvons communiquer des renseignements sur vous et sur le titulaire de carte à toute autre partie mentionnée dans la présente demande d'adhésion ou dans toute autre demande d'adhésion signée par vous.
 - Vous acceptez de nous décharger de toute responsabilité découlant d'un manquement aux conditions du présent contrat.
 - Vous acceptez d'être solidiairement responsable du règlement de tout montant à payer et des instructions transmises par le titulaire de carte conformément aux droits qui lui sont attribués en vertu du présent contrat.
 - Vous acceptez d'être lié par les conditions du *Contrat de services financiers de la Banque Scotia* et du Contrat *Carte Scotia*.
 - Vous vous engagez à appliquer les mesures de contrôle d'accès au système dans votre  reprise et à faire en sorte que les titulaires de carte protègent leur code d'accès individuel et leur mot de passe.
 - Vous nous autorisez à accepter de futures instructions de votre part afin d'apporter des changements à des services, d'ajouter ou de supprimer des services, ainsi que de modifier les niveaux d'accès ou les limites financières associés à un service en particulier, étant entendu que de telles instructions nous sont transmises par une méthode approuvée comme le téléphone, le courriel encodé, le télécopieur, les services en ligne ou les services mobiles.

11. Limites sur opérations

En plus des limites sur opérations prévues au Contrat *Carte Scotia*, les limites cumulatives pour les titulaires de carte s'appliquent à toutes les opérations mentionnées dans la présente demande d'adhésion. Les limites financières sont cumulatives et s'appliquent à tous les canaux et à toutes les opérations effectuées avec chaque *Carte Scotia*.

12. Titulaires de carte déléguaés

En signant la formule *Carte Scotia – Accès bancaire – Adhésion/Modification*, vous confirmez que les renseignements que vous nous avez fournis sont exacts et complets et que vous n'avez omis aucune information. Notre décision concernant votre demande sera prise sur la base des renseignements que vous avez fournis. Vous nous autorisez à utiliser, transmettre, obtenir, vérifier, communiquer ou échanger des renseignements de crédit ou d'autres renseignements sur vous. Les destinataires ou fournisseurs de ces renseignements peuvent être des agences d'évaluation du crédit, des assureurs garantissant les créances, d'autres sociétés du Groupe Banque Scotia et d'autres personnes avec qui vous pouvez entretenir des relations financières, ainsi que toute autre personne lorsque la loi le permet ou l'exige. Cette autorisation ne s'éteint pas à la fin de notre relation. Vous donnez votre consentement irrévocable à la collecte continue de renseignements de crédit et à leur divulgation, par nous, à des agences d'évaluation du crédit à partir du moment où une *Carte Scotia* vous est accordée. Vous nous demandez et vous nous donnez l'autorisation de vous transmettre des renseignements à propos de nos services et de ceux qui sont offerts par les sociétés du Groupe Banque Scotia.

13. Confirmation de l'autorisation des déléguaés par le ou les titulaires du compte

Les instructions transmises par le ou les titulaires du compte doivent être signées par la ou les personnes dûment autorisées, conformément à la modalité de signature indiquée dans les documents relatifs à l'ouverture du compte (ex. : si la modalité de signature est «deux signatures requises», les titulaires de carte déléguaés doivent obtenir l'autorisation et la confirmation de deux titulaires du compte quelconques).

14. Titulaires de carte à signatures multiples

Par titulaire de carte à signatures multiples, on entend toute personne autorisée à fournir, par écrit, des instructions à l'égard des comptes ou des demandes de service relatives aux comptes pour lesquelles deux signatures ou plus sont exigées. Les titulaires de carte à signatures multiples sont habilités à mener des activités transactionnelles sur les comptes de leur propre chef, mais n'ont pas le pouvoir de modifier les modalités d'opération du compte, à moins d'obtenir le nombre requis de signatures autorisées.

15. Confirmation de l'autorisation des titulaires de carte à signatures multiples par le ou les titulaires de compte

Par titulaire de carte à signatures multiples, on entend toute personne autorisée à fournir, par écrit, des instructions à l'égard des comptes ou des demandes de service relatives aux comptes pour lesquelles deux signatures ou plus sont exigées. Les titulaires de carte à signatures multiples sont habilités à mener des activités transactionnelles sur les comptes de leur propre chef, mais n'ont pas le pouvoir de modifier les modalités d'opération du compte, à moins d'obtenir le nombre requis de signatures autorisées.

16. Titulaire(s) de compte d'entreprise

Par titulaire de compte d'entreprise, on entend toute personne autorisée à fournir, par écrit, des instructions à l'égard des comptes ou des demandes de service relatives aux comptes. Si le titulaire de compte d'entreprise est constitué de plus d'une personne physique ou morale, chaque personne physique ou morale est solidiairement responsable des obligations commerciales.

17. Instructions provenant des délégués ou des titulaires de carte à signatures multiples

Vous êtes responsable de chacune des instructions (y compris des demandes de paiement) relatives à votre compte, que l'instruction provienne de vous, d'une personne autorisée par vous ou de toute autre personne agissant à votre insu ou non et avec votre consentement ou non, notamment votre délégué ou un titulaire de carte à signatures multiples.

Vous convenez que la Banque peut se fier à toute instruction donnée et autorisée (et vous autorisez par la présente la Banque à y donner suite), sans obligation de vérifier l'identité de la personne qui transmet l'instruction ou les autorisations dont elle dispose. Vous reconnaissiez que le fait, pour la Banque, de se fier à une telle instruction ou d'y donner suite n'engage aucunement sa responsabilité envers vous.

Il vous incombe de vous assurer que les renseignements contenus dans une instruction sont complets, précis et exacts. Une instruction ne doit être soumise à aucune condition. La Banque traitera toute instruction conditionnelle comme une instruction inconditionnelle.

Si, pour quelque raison que ce soit, le service est indisponible ou inaccessible par vous ou par le titulaire de carte en raison d'un dysfonctionnement de tout système ou équipement prenant en charge le service, il est de votre responsabilité d'avoir recours à des moyens de rechange pour obtenir les renseignements, fournir les instructions et effectuer les opérations.

La Banque n'est pas tenue de donner suite à une instruction qui semble, à l'appréciation de la Banque, être contraire à une loi, à un règlement ou à un décret, une ordonnance, une règle ou une directive d'une autorité publique, d'un tribunal ou d'un organisme de réglementation, ou à toute instruction dont l'exécution lui semblerait, dans les circonstances, inopportun d'un point de vue juridique.

18. Vous reconnaissiez ce qui suit :

Le service peut vous exposer à un risque accru d'utilisation frauduleuse de votre compte par des titulaires de carte ou des tiers; vous acceptez ce risque.

La Banque ne peut être tenue responsable des dommages, pertes ou frais occasionnés pour vous ou votre entreprise par la perte, l'altération ou la divulgation de tout renseignement transmis qui serait occasionnée par un événement, une activité ou une situation échappant raisonnablement à la volonté de la Banque.

La Banque fera preuve de diligence et de compétences raisonnables dans la prestation du service. La Banque ne peut être tenue responsable des dommages, pertes ou frais (que ce soit par responsabilité contractuelle, délictuelle ou autre, et qu'ils soient directs, indirects ou accessoires, et de nature pécuniaire ou autre) subis ou engagés par vous ou votre entreprise découlant directement ou indirectement de la prestation ou de l'utilisation du service, sauf en cas de fraude ou de faute lourde de la part de la Banque, de ses mandataires, de ses dirigeants ou de ses employés. Plus particulièrement, sans restreindre la portée de ce qui précède, la Banque ne peut être tenue responsable des pertes découlant directement ou indirectement de :

- (i) l'utilisation d'un NIP ou d'un mot de passe ou toute instruction donnée ou autorisée sans le niveau d'autorisation nécessaire;
- (ii) toute erreur de saisie des données;
- (iii) votre incapacité à accéder au service ou à toute application associée au service ou dont dépend celui-ci à un moment ou un autre, tout défaut ou retard dans la prestation du service ou tout dysfonctionnement de tout système ou équipement prenant en charge le service;
- (iv) toute situation ou cause échappant raisonnablement à la volonté de la Banque (notamment un manquement d'une institution financière destinataire, une panne ou une fluctuation du courant électrique, une rupture ou un dysfonctionnement de la liaison avec des équipements, des systèmes ou des dispositifs de télécommunication, une grève, un lockout ou une perturbation industrielle);
- (v) tout acte frauduleux ou toute négligence ou erreur de votre part, de celle de tout titulaire de carte ou de l'un de vos employés, mandataires, consultants ou sous-traitants (agissant conformément à leur mandat ou non) ou de la part de tout autre tiers.

La Banque ne peut en aucun cas être tenue responsable des dommages, pertes ou frais a) indirects ou b) accessoires (y compris notamment les pertes de bénéfices) subis par vous ou votre entreprise directement ou indirectement en raison de la prestation ou de l'utilisation du service, que ces dommages, pertes ou frais soient imputables ou non à la Banque, à ses dirigeants, à ses mandataires, à ses employés ou à toute autre personne.

La Banque se dégage de toute responsabilité relativement à toute utilisation interne ou externe par vous, par un titulaire de carte ou par toute autre personne des données, renseignements ou autres déclarations fournis par l'entremise du service ou en lien avec celui-ci.

Vous (ou chacun de vous solidairement, le cas échéant) acceptez d'indemniser entièrement la Banque des frais, pertes ou dommages subis ou engagés par la Banque relativement à votre compte de quelque manière que ce soit, causés par qui que ce soit, qu'ils découlent directement ou non de l'utilisation ou de l'exploitation du service (et qui ne sont pas des frais, pertes ou dommages occasionnés par une fraude ou par une faute lourde de la Banque, de ses dirigeants, de ses mandataires ou de ses employés). Sans limiter la portée de ce qui précède, vous indemnisez et protégez entièrement la Banque à l'égard de toute réclamation ou demande présentée par quiconque envers la Banque en raison de l'exécution d'une instruction de votre part ou de celle d'un titulaire de carte.